

Bulletin d'Information Municipal

de la commune d'Ugny le Gay

*Responsable de la rédaction: Jean-Paul GOYHENECHE
4ème Année Numéro 21 du 30 Septembre 1999*

Editorial

Enfin un Bulletin Municipal...

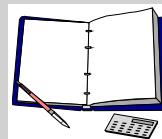
On aurait certainement aimé avoir un peu plus de nouvelles des affaires municipales. Depuis quand sommes-nous sans bulletin d'informations?... Le 12 Février 1999!... On s'essouffle?... On ne tient pas la distance?...

C'est p'têt ben ça effectivement, on ne tient pas la distance... On n'avait peut-être pas prévu que les obstacles étaient si nombreux et la charge si lourde... Voilà, en tout cas, l'envie d'informer reste intacte, c'est plus au niveau du temps consacré à la réalisation de ce bulletin que le bât blesse... Les démarches administratives consacrées aux projets mis en place sont de plus en plus nombreuses, et la journée ne fait que 24 heures... Et les petits ennuis de santé de votre serviteur font qu'il ne lui est plus possible de travailler 15 heures par jour pour assumer à la fois sa mission d'élu et ses tâches professionnelles. Je serais d'ailleurs très heureux de pouvoir partager cette tâche de rédacteur du bulletin municipal avec d'autres citoyens, mais voilà, il n'y en a pas beaucoup qui se pressent pour donner un coup de main!

Chers administrés, votre Maire n'est pas éternel, et il ne sera pas votre Maire durant toute sa vie. Il va donc falloir penser à la relève, et commencer à le «suppléer» dans les tâches municipales qu'il assume! en somme, préparer l'avenir!

Jean-Paul Goyhénèche

AGENDA



Lundi 4 Octobre

Début des **travaux de voirie de la rue Balignant**... Attention à la réglementation de la circulation sur le chantier...
voir informations en page 2...

Lundi 4 Octobre

Mise en route du **chantier Ecole** «Réhabilitation de l'espace rural... Une équipe sera dans les chemins et au bord des ruisseaux... Faîtes leur bon accueil! Ils travaillent pour le bien de la communauté!
voir informations en page 2...

Mardi 5 Octobre

EDF passe!

Un contrôleur EDF viendra relever les compteurs électriques dans toutes les maisons du village.

Dimanche 10 Octobre

L'association «Terroirs & Randonnées» fête la restauration du Jeu d'arc!

Rendez-vous à 11 heures à la Mairie!

Lundi 11 Octobre

Démarrage de l'**Etude d'assainissement 1° phase!** Vous aurez peut-être la visite des techniciens de la Société qui travaille sur ce projet... Ne craignez donc pas leur venue. Ils sont envoyés par la Mairie de votre village

Les travaux de la rue Baligant: Commencement en Octobre!

Que les procédures administratives sont longues et compliquées...

Depuis combien de temps croyez-vous que ces travaux soient programmés?...

1994!!! Ils ont été programmés par l'ancien conseil Municipal!!! Et oui... La programmation budgétaire de ce projet de voirie est engagé depuis le budget supplémentaire de septembre 1996! Et l'on se retrouve au 1^{er} Octobre 1999 pour voir enfin le projet se réaliser... C'est qu'il en aura fallu des démarches pour que ce chantier voit le jour! Entre les multiples délibérations qu'il a fallu prendre en Conseil Municipal, les kilos de dossiers fournis par la DDE, les demandes de subventions au Conseil Général, les Etudes de marché, les cahiers des charges, de clauses techniques etc... Enfin voilà, le chantier va débuter... Ce sera ce 4 Octobre. C'est la société BEUGNET de FLIXECOURT (80) qui a obtenu le marché... Attention, il y aura une circulation alternée, réglée par des feux, pendant la durée des travaux! Prudence donc, pendant le mois d'Octobre... Les travaux devraient durer jusque vers la mi-Novembre...

Chantier Ecole

sur les chemins et les cours d'eau...

Un chantier Ecole d'insertion va fonctionner du 4 Octobre 1999 au 30 Septembre 2000.

Il aura pour thème la réhabilitation de l'espace rural, avec pour principal objectif le remise en valeur des chemins et des cours d'eau... Ce chantier circulera donc dans toute la commune et au delà, dans le canton afin de rendre nos chemins accessibles et nos cours d'eau propres. Ils interviendront dans les propriétés privées où passent les ruisseaux... Faîtes leur bon accueil! **Ils travaillent pour vous et pour la collectivité!**

Assainissement

L'étude va démarrer...

Dans le cadre de la loi sur l'eau, notre commune a décidé une étude dite de «schéma d'assainissement», qui permettra de définir les principes généraux d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement autonome de notre commune).

La commune a chargé la société SEAF Ingénieurs Conseil de DARVOY (45) de la réalisation de cette étude préalable.

Dans un premier temps, la SEAF effectuera des visites de reconnaissance détaillées et répétées sur l'ensemble du territoire de la commune, y compris dans les écarts...

Dans un deuxième temps la SEAF réalise, selon notre souhait, des enquêtes à domicile... C'est pourquoi certains d'entre vous recevront la visite d'un technicien à leur domicile dans le courant des semaines prochaines. Ce technicien fera avec vous le relevé de vos installations d'évacuation et de traitement des eaux usées et recueillera un certain nombre d'informations complémentaires...

Réservez-lui un bon accueil!

Enfin le SEAF procédera à des études de sols sur le territoire de la commune. C'est pourquoi un technicien fera des sondages («carottages») sur les terres agricoles à l'aide d'une tarière à main de diamètre 7/8 cm. Il mettra également en place plusieurs tests d'infiltration à l'eau claire.

Nous vous demandons donc de faciliter le travail de la société SEAF. L'étude qu'il feront ces prochains jours est **vitale** pour l'avenir de notre environnement!



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPRETE DES RUES...

Est évoqué le problème des agriculteurs (ou de



agriculteur) qui salissent les rues du village... La situation est délicate et difficile à gérer... Le Maire hésite entre la méthode «douce», **la négociation**, et la méthode «dure», **la répression...** Aucune des deux n'est réellement satisfaisante... La première aurait certes l'avantage de ne pas déclencher la «haine» ou la «colère», mais elle est peu efficace... La seconde serait certainement suivie d'effets, mais mettrait le feu aux poudres et un conflit ne manquerait pas d'éclater entre les agriculteurs et la Municipalité... Déjà, en octobre 1998, le vase avait débordé et le Maire s'était mis en colère, et une fois n'est pas coutume, ce jour là, les agriculteurs s'étaient **unanimement** prononcé contre lui... Les conseillers municipaux sont tous d'accord pour dire qu'il faut réagir, et **qu'on ne peut pas accepter de patauger dans la gadoue sans broncher!** Par contre l'assemblée communale est moins unanime quant à la sanction à prendre... Car si l'on réprime les nuisances agricoles, c'est tout le monde qu'il faudra punir, et l'on risque de nous demander de punir tout, même le moindre petit crottin de vache ou de cheval...

Le Conseil Municipal se prononce donc pour un avertissement aux agriculteurs quand ils sont responsables de dégradation de la propreté de la voie publique. Cet avertissement sera suivi de sanctions s'il n'est pas suivi d'effets.

Location de la salle de l'Ancienne Ecole.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au **comportement scandaleux des derniers locataires de la salle de l'ancienne école, sonorisation outrageusement forte, scènes d'hystéries et d'alcoolisme dans les rue du village, local de dépôt d'ordures rendu dans un état lamentable**, il a décidé de ne plus louer la salle qu'aux habitants du village. Si

des personnes extérieures veulent l'utiliser, elles le feront au nom d'un habitant (ou d'un contribuable local) **qui se portera garant au nom de la dite personne.** Après avoir pris l'avis des conseillers, ceux-ci n'ayant pas soulevé d'objection quant à sa position, le Maire prononcera un arrêté municipal adoptant ses propositions et informera les personnes extérieures au village qui ont réservé la salle de ces décisions par pli recommandé avec accusé de réception.

Création d'une communauté de communes.

Le Maire informe le Conseil des derniers développements de la constitution d'une Communauté de communes sur le territoire du Divor. Après une relance «énergique» de la réflexion, fortement impulsé par le nouveau chargé de mission, Mr BRESSAC... Celui-ci a conduit une série de consultations auprès des élus qui ont permis de recadrer les enjeux, et surtout de lever les obstacles qui s'étaient dressés entre les communes lors des premières négociations...

Ainsi, la reprise des ZI du Sivom, et celle du CRA se ferait maintenant au franc symbolique, ce qui n'entraînerait pas de charges trop lourdes pour la CdC. Les communes urbaines renoncent également à intégrer les équipements sportifs et culturels lourds dans le cadre communautaire...

L'incidence financière pour le moment serait la suivante pour le contribuable:

TH	TFB	TFNB	TP
0,72	0,91	1,67	0,54

Le CONSEIL MUNICIPAL sera donc amené à se prononcer rapidement sur le texte définitif des statuts de la communauté. Le Maire invite le CONSEIL MUNICIPAL à se pencher dès maintenant sur la question.

Sans réticence profonde, mais sans grande gaité de cœur non plus, le CONSEIL MUNICIPAL accepte d'adhérer à cette communauté de commune, «comme un mal nécessaire».

Création d'une taxe d'ordures ménagères.

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles il peut instituer la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, pour financer le service de ramassage de celles-ci dans la commune.

Il rappelle que cette taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter à compter du 1er Janvier

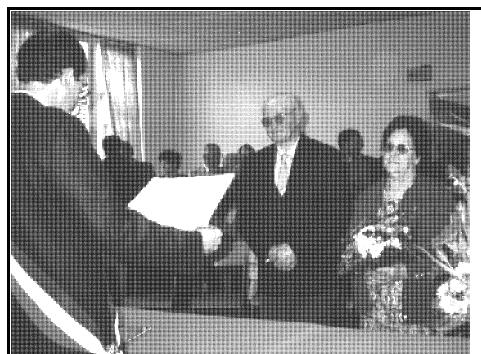
2000, conformément aux articles 1520 à 1523 du Code Général des impôts, sur tout le territoire communal.

Le produit de la taxe sera fixé par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2000.

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier cette décision à la Direction des Services fiscaux, par l'intermédiaire des services Préfectoraux.

Les Nouvelles du Pays

Noces d'or de MM DOUCE



...L'air du pays conserve! C'est en tout cas ce qu'on pouvait se dire en accueillant Marcelle et Maurice DOUCE, **ce samedi 10 Avril 1999**, à la Mairie, pour célébrer le cinquantième anniversaire de mariage, **leurs noces d'or!**

L'oeil vif et la démarche altière, nos dynamiques «ainés» sont devenus jouvenceaux pour «passer devant le Maire, comme il y a 50 ans et avec la même émotion!

Entourés de leurs enfants et petits enfants ils ont fêté ces cinquante ans de vie commune, symbole d'amour, de bonheur et de générosité pour les générations futures!



La country Music s'implante à Ugny le Gay

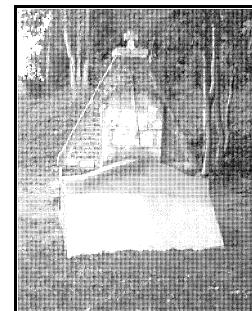


Vous les avez vu et surtout entendu: Banjo, violon et guitare folkont accompagné les festivités de la fête patronale. A l'initiative de Guy Bisiaux, dit «Banjo d'la rue d'la forge», un groupe de Country Music a vu le jour dans notre région! Trouvant notre petite commune sympa et accueillante, le groupe vient souvent répéter dans la salle de «l'ancienne école» prêtée pour cette occasion... Mis en confiance par leur prestation du 5 Juillet, nos troubadours veulent fonder une association, qui aurait son siège, devinez où?... Bien sûr à ugny le gay, faisant ainsi de notre commune, **la capitale régionale de la Country Music!**

Jeu d'Arc et Fontaine Saint Martin rénovées!

Merci aux nombreux bénévoles qui ont rénové le Jeu d'arc! Merci à Mr LELONG Michel d'avoir tenu sa promesse de restaurer la fontaine, avec l'aide de sa famille et de ses amis...

Le site a vraiment belle figure! Bravo à tous!



OPÉRATION BRIOCHES «LES PAPILLONS BLANCS»

Cette année l'opération Brioches en faveurs des Handicapés se déroulera le

Samedi 16 Octobre

Des membres du CCAS passeront pour la collecte des dons...

Merci de votre générosité!